

Financer votre formation AGAP

Via le Compte Personnel de Formation (CPF)

Il est tout à fait possible de financer votre formation "**Animer des Groupes d'Analyse des Pratiques**" via le CPF. Voici les 4 étapes clés à respecter.

1

Formulaire FFPP

Remplissez le formulaire sur notre site afin que nous puissions récupérer vos informations (date de session, etc.).

 [Accéder au formulaire](#)

2

Demande CPF

En parallèle, faites votre demande directement sur le site officiel du CPF (Mon Compte Formation). Le site vérifiera automatiquement votre éligibilité et votre solde.

3

Réception du Devis

Nous enregistrons votre demande et nous vous faisons parvenir un **devis officiel** directement via la plateforme CPF.

4

Validation & Paiement

Si vous acceptez le devis, deux cas de figure pour le règlement :

-  **102.23€*** de participation obligatoire à l'inscription.
-  Le complément éventuel si votre solde CPF est insuffisant.

*Le montant légal de la participation forfaitaire est de 102.23€ en 2025.



Attention aux délais

Les sessions se remplissent très rapidement ! Nous vous conseillons de réaliser ces démarches le plus tôt possible pour garantir votre place.